

CONSEILS POUR RÉDUIRE VOS IMPÔTS EN FIN D'ANNÉE



Ce document a été conçu afin de vous accompagner dans la gestion de vos finances et connaître les dates ainsi que les montants importants de vos comptes enregistrés.

Une question? Contactez-nous par courriel, nous sommes là pour vous aider.



info@strateginc.com

8 CONSEILS POUR RÉDUIRE VOTRE IMPÔT

1

Cotiser à votre REER



Faire une cotisation à votre REER avant la fin de l'année vous permet de réduire votre revenu imposable, donc de payer moins d'impôt. En plus, vous épargnez pour votre retraite.

Les cotisations peuvent aussi être reportées à une autre année si vous préférez les utiliser plus tard. L'argent investi coûte à l'abri de l'impôt jusqu'au moment du retrait. Évitez de dépasser votre plafond pour ne pas payer de pénalités.

3

Fractionner vos revenus



Si vous êtes marié ou en union de fait, il peut être avantageux de cotiser à un REER de conjoint.

Cette stratégie permet de répartir le revenu de retraite entre les deux conjoints et ainsi réduire l'impôt du ménage.

À long terme, les retraits seront imposés entre les mains du conjoint au taux le plus bas, ce qui peut générer des économies importantes.

Pensez-y maintenant pour en profiter plus tard.

2

Profiter du CELIAPP



Si vous êtes admissible, cotiser au CELIAPP avant le 31 décembre vous permet de réduire votre revenu imposable tout en épargnant pour votre première propriété.

Les sommes investies peuvent être retirées sans impôt à condition qu'elles servent à l'achat d'une maison. C'est une stratégie intéressante pour les futurs acheteurs.

Agissez avant la fin de l'année pour profiter de la déduction pour l'année en cours.

4

Exploiter les régimes enregistrés moins connus



Des régimes comme le CELI, le REEE ou le REEI sont encore peu utilisés, mais offrent des avantages fiscaux uniques.

Le CELI vous permet de faire croître vos placements sans impôt.

Le REEE aide à épargner pour les études postsecondaires avec des subventions gouvernementales.

Le REEI est utile pour les personnes en situation de handicap. Informez-vous avant la fin de l'année pour optimiser vos droits.

8 CONSEILS POUR RÉDUIRE VOTRE IMPÔT

5

Effectuer des dons de bienfaisance



Faire un don avant le 31 décembre vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'année en cours.

De plus, si vous donnez des titres cotés en bourse, vous évitez l'impôt sur les gains en capital.

Cela permet de soutenir une cause qui vous tient à cœur tout en réduisant votre facture fiscale. C'est une stratégie gagnante pour vous et la société.

6

Maximiser les crédits et déduction



Certains **crédits et déductions**, comme ceux pour les frais médicaux, frais de garde ou télétravail, peuvent réduire considérablement vos **impôts**.

Consultez votre plafond pour les **déductions** et les **crédits** auxquels vous avez droit.

Vérifiez vos relevés pour ne pas laisser passer ces **économies** importantes avant de produire votre déclaration d'impôt.

7

Planifier vos pertes et gains en capital



Si vous avez des actifs qui ont perdu de la valeur, envisagez de les **vendre** avant le 31 décembre. Cela permet de **compenser** vos gains en capital réalisés cette année et de réduire votre impôt.

À l'inverse, si vous anticipez des revenus plus faibles dans le futur, reportez vos ventes pour profiter d'un taux d'imposition plus avantageux.

Une bonne **planification** de vos transactions peut faire une grande différence.

8

Réinvestir votre remboursement d'impôt



Si vous recevez un **remboursement d'impôt**, réfléchissez à l'utiliser pour épargner davantage. **Réinvestir** ce montant dans un REER ou un CELI peut vous permettre de faire croître vos économies sur le long terme.

Un exemple: un montant de 2 000\$ investi à un rendement annuel de 6% pourrait doubler en 12 ans.

Ne laissez pas ce remboursement s'envoler : donnez-lui une nouvelle vie dans vos placements.